



Ville de **MARLES-LES-MINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DÉCISION DU MAIRE N° 2025-12****DU 18 JUIN 2025****PUBLIÉE LE 19 JUIN 2025**

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE EXPRESSION ANIMATION POUR LE SPECTACLE « CARNAVALS D'ICI ET D'AILLEURS » CRÉATION « THÉÂTRE LE FILOCHE », LE 27 MARS 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°03.04.25.07 du 03 avril 2025 portant délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

Considérant la mise en place d'actions culturelles au sein de l'espace culturel « Simone Veil » ;

Considérant la proposition de l'association Musique Expression Animation dont le siège social est situé 24 place de la Liberté, MDA, 59100 ROUBAIX ;

DÉCIDE

De signer un contrat de cession avec l'association Musique Expression Animation dont le siège social est situé 24 place de la Liberté, MDA, 59100 ROUBAIX, pour le spectacle « Carnavals d'ici et d'ailleurs », création « Théâtre le Filoché » le jeudi 27 mars 2025, à l'espace culturel « Simone Veil ». Le coût global s'élève à 395, 00€ ;

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, CS 62039, 05 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 LILLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Marles-les-Mines, dans le même délai de deux mois. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant sa réponse. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet « www.telerecours.fr ».

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le 19 juin 2025

Fait à MARLES-LES-MINES, le 18 juin 2025

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Karine DERUELLE